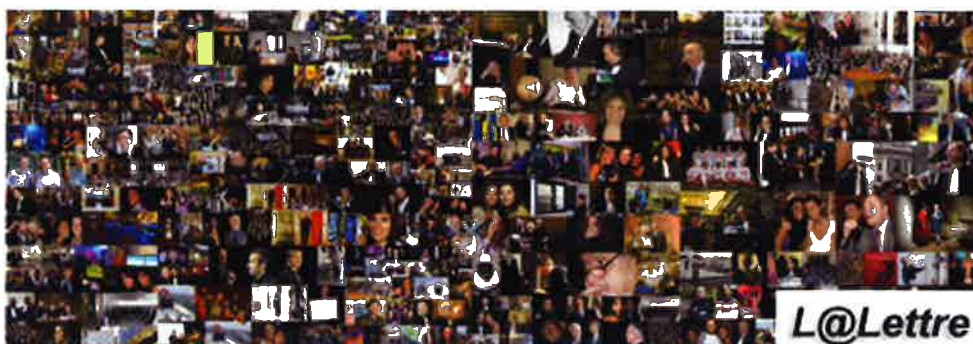


Si ce message ne s'affiche pas correctement, cliquez-ici



**BARREAU
DE
BRUXELLES**
ORDRE
FRANÇAIS



04 novembre 2016

n° 406

SOMMAIRE

1. ÉDITORIAL

2. DEMANDES D'INSCRIPTION OU DE RÉINSCRIPTION AU TABLEAU, À LA LISTE E OU À LA LISTE DES STAGIAIRES UTRES INFORMATIONS

3. AUTRES INFORMATIONS

4. FORMATIONS

5. PETITES ANNONCES

Editorial



Sauver notre Palais de Justice !

Même s'il constitue à présent un monument classé, le Palais de Justice de Bruxelles figure parmi les monuments menacés pour l'année 2016 selon le Fonds mondial pour les monuments.

Le 24 octobre 2016, le Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale s'est réuni exceptionnellement au Palais de Justice, dans la salle des audiences solennelles de la cour d'appel, sous la présidence de Monsieur Philippe Van Muylder.

Était invitée la Fondation Poelaert, représentée par ses deux fondateurs, les bâtonniers Jean Pierre Buyle et Dirk Van Gerven.

Ceux-ci ont présenté les actions entreprises pour la défense et la sauvegarde du Palais et l'importance de préserver celui-ci en tant que monument hautement symbolique de la justice mais également du paysage bruxellois.

D'ailleurs, le Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, Monsieur Rudy Vervoort, était également présent à cette séance ; il a pris la parole pour faire part de son soutien à la réfection du Palais.

Sont ensuite intervenus le Ministre de la Justice, Koen Geens, et le Ministre de l'Intérieur, Jan Jambon, également en charge de la Régie des bâtiments.

Le Ministre Jambon a confirmé qu'il avait élaboré avec son collègue Geens un « *Masterplan avec tous les acteurs* » qui sera présenté dans les prochaines semaines au Conseil des Ministres.

Le but de ce Masterplan est de garantir l'avenir du bâtiment tout en le maintenant intégralement dans sa fonction judiciaire. La chaîne pénale resterait donc dans le Palais de Justice.

Ce projet est fort important ; il est question d'un investissement de l'ordre de 100 millions d'euros, ce qui fait de cette rénovation, l'a souligné le ministre Geens, un projet qui ne rencontre pas l'unanimité.

Néanmoins, même si nous ne connaissons pas encore la teneur du Masterplan annoncé, il y a une véritable volonté politique de réhabiliter le Palais et de le dédier entièrement à sa vocation judiciaire.

Nous ne pouvons que saluer cette volonté politique et remercier la Fondation Poelaert et ses initiateurs pour leur combat constant et leur vigilance permanente pour la sauvegarde de notre Palais de Justice.

Votre dévoué,

Pierre Sculier,
bâtonnier



Demands d'inscription ou de réinscription au tableau, à la liste E ou à la liste des stagiaires

Par application de l'article 2.1.2 du règlement d'ordre intérieur de l'Ordre, les demandes suivantes d'inscription ou de réinscription au tableau, à la liste E ou à la liste des stagiaires seront prochainement soumises au conseil de l'Ordre.

Les avocats qui connaîtraient des motifs d'opposition sont invités à en faire part au bâtonnier au plus tard la veille du jour de la séance du conseil de l'Ordre.

Demands enregistrées à la date du lundi 31 octobre 2016 (conseil de l'Ordre du 15 novembre 2016)

- [Inscriptions ou réinscriptions au tableau de l'Ordre](#)
- [Inscriptions ou réinscriptions sur la liste des stagiaires](#)
- [Inscriptions ou réinscriptions sur la liste des avocats communautaires](#)



Demands enregistrées à la date du lundi 24 octobre 2016 (conseil de l'Ordre du 8 novembre 2016)

- [Inscriptions ou réinscriptions sur la liste des stagiaires](#)
- [Inscriptions ou réinscriptions sur la liste des avocats communautaires](#)

Demands enregistrées à la date du lundi 17 octobre 2016 (conseil de l'Ordre du 8 novembre 2016)

- [Inscriptions ou réinscriptions sur la liste des stagiaires](#)
- [Inscriptions ou réinscriptions sur la liste des avocats communautaires](#)



Autres informations